# Biométhane, une énergie stratégique pour une France décarbonée

**Facile à stocker, le biométhane peut contribuer à décarboner l'économie française et à renforcer la souveraineté énergétique du pays.**

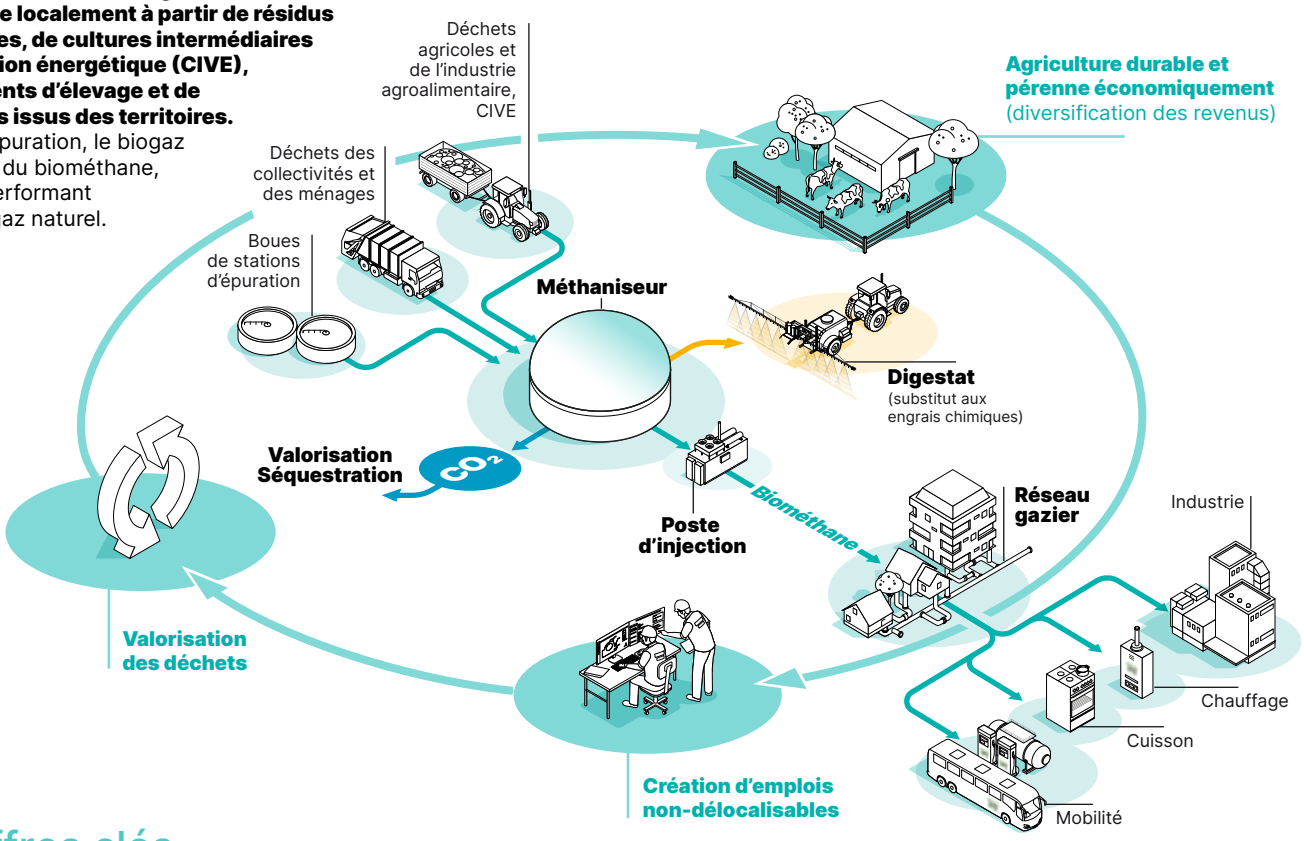
Valoriser les déchets, soutenir l'agriculture, créer de l'emploi local et produire une énergie renouvelable : le gaz vert coche toutes les cases d'un modèle énergétique durable. Produit en France, stockable et bas-carbone, il permet de sécuriser notre approvisionnement énergétique tout en créant de la valeur dans les territoires.

---

## Comment est-il produit ?

**Le biogaz est une énergie renouvelable produite localement à partir de résidus agricoles, de cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), d'effluents d'élevage et de déchets issus des territoires.**
Après épuration, le biogaz devient du biométhane, aussi performant que le gaz naturel.

## Indépendance énergétique, création d'emplois, production d'engrais naturel… produire du gaz renouvelable, c'est plus que produire de l'énergie !




## Chiffres clés

**860**
**sites de biométhane en injection, dont 1 site power-to-gas,** au 30 septembre 2026 dont 731 sur le réseau exploité par GRDF

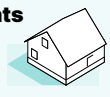
Soit **16,54** TWh/an **de capacité de production**, équivalent à celle de :

≈ 3
**réacteurs nucléaires**

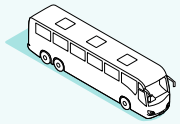


Équivalent à la consommation de :

≈ 4,1
**millions de logements neufs se chauffant au gaz** ou



≈ 66 160
**bus roulant au BioGNV**



**41,6** g $CO_2$ eq/kWh
(base ADEME)
Un bilan carbone, analysé en cycle de vie, près de **6 fois inférieur au gaz naturel**

Plus de **3** millions
**de tonnes de $CO_2$* évitées** en 2025, l'équivalent de **1,6 million** de vols A/R Paris-New York

Le registre des capacités d'injection recense, au 30 juin 2026, **1 357 projets** supplémentaires, représentant **un potentiel de 23,4 TWh/an**, soit plus que la production actuelle.

* calcul effectué sur la base de la différence entre les empreintes carbone du gaz naturel et du biométhane, multipliée par la capacité de production.

# Pour aller plus loin

## Une filière en plein essor

— **2013 : Raccordement du 1er site de méthanisation agricole en injection**

— **2030** : Objectif de **44 TWh/an de biométhane** inscrit dans la politique pluriannuelle de l'énergie

— **2050** : La France pourrait couvrir **100 % de sa demande en gaz** grâce aux gaz verts

## Une filière toujours plus durable

— 90 % du gisement de matière méthanisable est détenu par le monde agricole. La France fixe une limite de 15 % de cultures principales dédiées à la production énergétique dans la ration des méthaniseurs. En pratique, cette part est estimée autour de 5,5 % selon France AgriMer.

— La directive européenne RED sur les énergies renouvelables impose des critères stricts et contrôlés de réduction des gaz à effet de serre et d'origine des intrants.

## Différents mécanismes de financement

— Tarif d'achat soutenu par l'État instauré dès 2011 pour soutenir le développement de sites de méthanisation et réévalué en 2023 : assure au producteur un tarif de vente garanti pour 15 ans.

**Deux mécanismes extra-budgétaires :**

— *Biogas purchase agreement* (BPA) : contrat direct entre producteur et consommateur qui garantit un volume, un tarif et une durée, pour encourager les investissements.

— Certificats de production de biogaz (CPB) : mécanisme entré en vigueur le 1er janvier 2026, imposent aux fournisseurs de gaz une obligation de production de biogaz, production dont la traçabilité est assurée grâce à des certificats.

## Cogénération - injection : point de bascule

Un arrêté qui exempte de pénalités les producteurs qui arrêtent la cogénération au profit notamment de l'injection a été signé en septembre 2025. Avec un accompagnement adapté, la filière estime qu'elle pourrait atteindre 4 à 5 TWh de conversion.

## Une transition maîtrisée et à coût acceptable

**Le réseau gazier jouera un rôle indispensable dans la décarbonation.**

Pour soutenir la production croissante de gaz verts, le réseau existant nécessitera des investissements relativement faibles, compris entre 6 et 9,7 milliards d'€, d'ici 2050.

**Le gaz vert a toute sa place dans l'équation pour un mix énergétique équilibré, décarboné et socialement acceptable.**

En tant que gestionnaire du réseau de distribution, **GRDF accompagne les porteurs de projet dans leurs démarches en amont**, **réalise le raccordement**, puis **assure l'injection du biométhane dans le réseau de gaz** (odorisation, contrôle de qualité, régulation de pression, comptage).

### À propos de GRDF

GRDF est le gestionnaire du plus grand réseau de distribution de gaz en Europe. L'entreprise distribue le gaz à près de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, quel que soit leur fournisseur d'énergie. Elle exploite, entretient et modernise 209 000 km de réseaux en garantissant la sécurité des personnes et des biens. GRDF réalise également les adaptations nécessaires pour accueillir dans le réseau de distribution les gaz verts qui contribuent à la décarbonation du système énergétique français, en ligne avec l'objectif de 44 TWh de biométhane prévu par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) à horizon 2030.

Présent dans plus de 9 500 communes, GRDF est le partenaire des collectivités qu'elle accompagne dans leur décarbonation au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.

GRDF est le 1er distributeur de gaz qui s'inscrit dans une trajectoire de décarbonation - tous scopes confondus et à périmètre constant - compatible avec un réchauffement climatique en dessous de 2°C d'ici 2050, par rapport aux niveaux pré-industriels.

L'espace presse est accessible via ce lien : **https://justdecarb.grdf.fr/espace-presse**

Contact Service presse GRDF
**grdf-nat-presse@grdf.fr / 01 71 19 18 11**

GRDF - Société Anonyme au capital de 1 835 695 000 euros – Siège social : 17, rue des Bretons – 93 210 Saint-Denis – RCS Bobigny 444 786 511